Décision n° EI-2026-27 portant accréditation de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun

La Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n°2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'un établissement d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° INTER_2026_CONV10_UYI, passée avec l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun, en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 30 septembre 2026.

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun, répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

Domaine 1 : pilotage stratégique et opérationnel

Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement

L'UYI tire parti de son histoire et de sa position au cœur de la capitale politique du Cameroun pour se positionner comme la référence nationale en matière d'enseignement supérieur et de partenariats avec les acteurs étatiques. Il est dès lors surprenant que l'UYI n'ait pas mieux mûri sa réflexion sur la place qu'elle veut occuper aux échelles régionale et internationale.

S'il est cohérent et admis par la communauté que l'action de l'UYI soit guidée par les documents de la stratégie nationale de développement, dont les objectifs sont essentiellement tournés vers l'accroissement de la prospérité du pays, l'université doit aussi réfléchir à une stratégie pour ce qui n'est pas couvert par les documents de référence et élaborer une démarche de suivi et de pilotage adaptée à ses objectifs propres. Le volet international en est l'exemple type. Le défaut de positionnement induit une politique partenariale fondée sur les opportunités, peu valorisable sur le long terme pour la communication et pour le renforcement de la visibilité internationale, un objectif affiché par le rectorat et partagé par la communauté.

Pourvu que l'université parvienne à élargir sa réflexion et à la structurer dans un format cohérent avec sa stratégie, la gouvernance associant étroitement État, université et établissements dans un équilibre entre autonomie et cadrage tutélaire apparaît adaptée à la situation actuelle. Elle méritera probablement d'être

questionnée lorsque la culture et les outils de pilotage seront installés. Ces derniers s'appuieront sur un système d'information qu'il est urgent de développer afin de se substituer aux procédures empiriques et fortement consommatrices de ressources. Par la mise en place concomitante d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'UYI optimisera son organisation pour évoluer de la collecte de données vers le pilotage.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

Le comité souligne l'existence des dispositifs d'assurance qualité, de suivi de la performance, de dialogue de gestion ainsi que la capacité à produire des documents de référence (plan stratégique, rapport annuel de performance, annuaire statistique). Toutefois, ils demeurent encore insuffisamment intégrés dans un système de pilotage cohérent. La démarche qualité reste portée par une volonté politique mais souffre d'une diffusion inégale entre les établissements, d'une formalisation encore limitée des processus et d'un manque d'outils partagés. Les fonctions de contrôle interne, d'audit, de management des risques et d'assurance qualité gagneraient à être mieux articulées autour d'une gouvernance clarifiée, d'un référentiel de procédures actualisé et d'indicateurs institutionnels communs. Sur le plan financier, l'absence d'une programmation financière pluriannuelle, de tableaux de bord consolidés, d'analyses prospectives et d'une véritable politique de diversification des ressources limite la capacité à piloter la stratégie. La politique des ressources humaines repose sur un socle technique solide, notamment grâce à une connaissance des effectifs et à des procédures de gestion maîtrisées. Elle demeure néanmoins fragmentée entre plusieurs directions et semble ne pas s'inscrire dans une stratégie RH globale permettant d'anticiper les besoins, de développer les compétences, de renforcer l'égalité professionnelle et de disposer d'outils de pilotage adaptés. La qualité du climat social constitue un atout important sur lequel l'université peut s'appuyer pour conduire les évolutions nécessaires.

Enfin, la politique immobilière répond aux besoins immédiats de maintenance et de développement du patrimoine mais ne repose pas encore sur une vision stratégique pluriannuelle suffisamment formalisée. La clarification de la gouvernance des opérations immobilières, l'élaboration d'un schéma directeur immobilier, la programmation des investissements et le déploiement d'un système d'information patrimonial apparaissent désormais comme des conditions essentielles pour accompagner durablement le développement de l'université.

Le comité considère ainsi que l'enjeu principal réside moins dans la création de nouveaux dispositifs que dans leur intégration au sein d'un véritable système de pilotage stratégique, fondé sur une culture de la qualité, une formalisation accrue des processus, un système d'information partagé et des tableaux de bord permettant d'éclairer la décision.

Domaine 2 : politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

Critère 3 : Politique de la recherche

L'UYI peut s'appuyer sur une politique alignée sur la stratégie de l'État, qui la positionne comme une université centrale dans le développement de la recherche au Cameroun. Le déploiement des CRFD autour de leurs thématiques transversales et identitaires, à la fois centres de réflexion, de formation à la recherche, de mutualisation des moyens et de réponse à des appels compétitifs, doit être poursuivi et amplifié. C'est à partir de ce dispositif que ses efforts visant tout à la fois à gagner en notoriété dans les classements africains et

internationaux, d'une part, à développer ses coopérations et ses capacités d'autofinancement, d'autre part, trouveront toute leur efficience.

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

À l'instar de l'État, l'UYI positionne clairement son ambition d'améliorer et d'accélérer l'innovation et la traduction de sa recherche dans les réalités du monde socio-économique camerounais. Mais, à ce stade, elle ne parvient que faiblement à ses objectifs. Elle doit être, dans ce domaine spécifique, mieux accompagnée par le gouvernement au moyen de financements et de structures d'appuis expertes. Elle doit aussi parvenir, en interne, à mieux concevoir sa recherche initiale, en partenariat avec les acteurs auxquels elle destine l'exploitation de sa production scientifique.

Domaine 3 : politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Critère 5 : Politique de la formation

L'UYI dispose d'une politique de formation cohérente avec sa stratégie institutionnelle et les orientations nationales. Son offre de formation, diversifiée et structurée selon le système LMD, s'appuie sur une dynamique de professionnalisation, un développement avancé de l'enseignement hybride et un adossement solide à la recherche. L'établissement bénéficie également d'une reconnaissance académique et d'une gouvernance mobilisée. Des marges de progression subsistent toutefois pour harmoniser les pratiques entre établissements, renforcer l'internationalisation, développer l'interdisciplinarité et diffuser les innovations pédagogiques. Le pilotage de l'offre gagnerait à s'appuyer sur un dispositif institutionnel consolidé de collecte et d'analyse des indicateurs relatifs à l'attractivité, à la réussite, à l'insertion professionnelle et à la soutenabilité des formations. La poursuite de la structuration de la démarche d'amélioration continue constitue ainsi un enjeu majeur pour conforter la qualité, la pertinence et le rayonnement de l'offre de formation de l'université.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

La vie étudiante et la vie de campus font l'objet d'un investissement important de l'Université de Yaoundé I. Coordonnées par la Direction du Centre des OEuvres Universitaires, les actions menées couvrent les principaux besoins des étudiants en matière d'hébergement, de restauration, de santé, d'aide sociale et d'animation sportive et culturelle. La participation active des étudiants aux instances décisionnelles de l'université et le dynamisme du tissu associatif soutenu par l'établissement témoignent de l'engagement de l'université en faveur d'une communauté étudiante dynamique et fière de son appartenance à l'Université de Yaoundé I. Cependant, certains défis demeurent. La capacité limitée des infrastructures de logement et de restauration, conjuguée à leur vétusté et à une connexion internet défaillante sur le campus, tend à compliquer le quotidien des étudiants. Enfin, le comité encourage l'université à mieux reconnaître l'engagement étudiant dans les parcours de formation et à mener à leur terme les chantiers déjà engagés, en particulier la rénovation des infrastructures, la révision du calendrier d'attribution des logements et la mise en service d'une cellule d'écoute pour l'accompagnement psycho-social.

Article 2

L'Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun est accrédité pour une durée de trois ans à compter de la date de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

Définir les objectifs et formaliser la stratégie d'internationalisation.

- Se doter d'outils de planification stratégique et opérationnelle, déployer notamment un système d'information décisionnel.
- Étendre la démarche qualité à l'ensemble de l'activité de l'université en l'outillant.
- Harmoniser les pratiques pédagogiques dans l'ensemble des établissements, généraliser l'évaluation des enseignements, créer des conseils de perfectionnement pour chaque formation, analyser leur soutenabilité et mettre en place un système institutionnel intégré de pilotage par les indicateurs.
- Diffuser les innovations pédagogiques et les dispositifs d'accompagnement des étudiants.
- Poursuivre le renforcement de la professionnalisation et de l'entrepreneuriat, suivre l'insertion professionnelle des diplômés.
- Structurer, à l'échelle de l'université, le réseau des alumni et l'impliquer formellement dans la prospective et le développement de partenariats.
- Formaliser et déployer une politique institutionnelle de communication, en harmonisant les supports, les identités numériques et les pratiques des différents établissements.
- Élaborer un schéma directeur immobilier pluriannuel définissant les orientations stratégiques de l'université en matière de construction, de réhabilitation, de maintenance, d'occupation des espaces et de développement du patrimoine, en cohérence avec le plan stratégique.
- Renforcer la structuration de la recherche au sein des Centres de Recherche et de Formation Doctorale, autour de thématiques transversales et identitaires.
- Mutualiser davantage les moyens de la recherche, notamment avec les organismes nationaux lorsque cela est possible.
- Poursuivre et amplifier l'accompagnement aux réponses à des appels compétitifs nationaux, régionaux et internationaux.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 30 septembre 2026

La présidente

signée

Coralie Chevallier